

Séance du 31 janvier 2013

L'an deux mille treize, le trente et un janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur Patrice LERIGET, Maire.

Sont présents : MM.LERIGET, DENIAU, Mme BOIS, M. LE TEXIER, Mme PICHARD, Mlle BOULAY, Mme BOUCHET, M. TESSIER, M. BOULAY, M. SIMON, Mme SAGETTE, M.PASQUET, Mme HAMELIN.

Sont absents: M. FOUCAULT, pouvoir à M. PASQUET ; Mlle LAQUERRIERE, pouvoir à Mme BOUCHET

Secrétaire de séance: Mlle BOULAY

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé et signé.

*Liste des attributaires des marchés conclus en 2012

Marchés de 20 000 à 89 999€HT			
Objet	Date du marché	attributaires	code postal attributaire
Programme de voirie 2012	16/07/2012	STAR	28400
Marchés de 90 000€HT à 5 000 000€HT			
Objet	Date du marché	attributaires	code postal attributaire

*Les projets d'investissements 2013

↳ *Chapelle de Saint-Lubin* :

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (S.T.A.P.) a visité les lieux et a établi un pré-diagnostic indiquant un mauvais état de l'édifice.

Il préconise des travaux permettant d'assurer la sécurité des biens et des personnes et de recruter un architecte ayant des compétences en matière de restauration du patrimoine ancien pour réaliser une étude diagnostic et d'élaborer un programme de travaux en fonction des priorités et des possibilités financières de la commune.

François SEMICHON Architecte et Damien MAUPEU économiste de la construction co-contractants propose d'effectuer ce diagnostic, et un programme de travaux pour un montant d'honoraires (tranche ferme) de 4 900 €HT assorti d'une tranche conditionnelle de 9 900 €HT basée sur un montant prévisionnel de travaux de 100 000 € HT.

Le planning de cette opération serait le suivant : diagnostic et détermination du programme de travaux en 2013 ainsi que recherches de financements en collaboration avec l'Association de Sauvegarde de la Chapelle de Saint-Lubin et de son Environnement.

Travaux de mise en sécurité en 2014.

⚡Atelier communal : travaux d'aménagement

Une publicité pour le recrutement d'un maître d'œuvre a été effectuée le 15 janvier 2013 pour une remise des offres le 6 février prochain.

Le programme consiste à créer un local isolé et chauffé d'une superficie d'environ 170 m²: équipé d'un espace « pause » et de sanitaires dans les actuels hangars de stockage situé à côté de la Mairie.

Le but est de créer un espace de travail adapté aux employés du service technique et de libérer l'atelier actuel rue Cour du bourg qui pourrait être vendu.

L'enveloppe financière pour les travaux a été estimée à 60 000 €.

***Réseau d'éclairage public : Demandes d'instruction de projets de travaux auprès du Syndicat Départemental d'Electricité**

⚡Extension de réseau, impasse du Croc

Parallèlement au projet de réseau d'assainissement et de renforcement du réseau d'eau potable impasse du Croc, il est envisagé de créer une petite extension du réseau d'éclairage public (2 ou 3 mats) permettant l'éclairage de l'impasse. La voirie figure dans le programme du FDAIC de cette année. Il apparaît donc opportun de réaliser ces travaux en amont.

⚡Programme de rénovation : place des Marronniers

Le SDE a réalisé le diagnostic du réseau et a établi un schéma de rénovation des installations rue par rue. Il convient d'étaler dans le temps le programme des travaux à réaliser (travaux de mise aux normes et de sécurité et travaux de rénovation (luminaires non performants et en mauvais état). L'estimatif sommaire global est de 250 185 € HT.

Pour l'année 2013, il est proposé de rénover les installations de la place des Marronniers. Sur cette place est située la salle René Soler qui accueille quotidiennement des activités. Elle dessert également le Collège ainsi que la Salle des Fêtes. C'est un lieu très fréquenté et très mal éclairé. Le projet de travaux consiste à remplacer 7 lampadaires « boules » et 3 luminaires sur poteau ainsi qu'à mettre en sécurité 1, voire 2 armoires de commande.

Ces travaux sont de l'ordre de 20 000 € HT dont 75% restent à la charge de la Commune.

Le SDE en tant que maître d'ouvrage est chargé de l'instruction de deux projets.

***Travaux eau potable et assainissement rue du Croc (budget eau et assainissement)**

Une publicité pour le recrutement d'un maître d'œuvre a été effectuée le 9 janvier 2013 pour une remise des offres le 31 janvier.

Les travaux sont prévus pour le 2^{ème} trimestre 2013

***Relocalisation de la Poste**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement du projet de relocalisation de la Poste dans le logement vacant des services de la Trésorerie.

***Budget général**

- Dépenses d'investissement : délibération en application de l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à l'article L1612.1 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire indique qu'il peut jusqu'à l'adoption du budget être autorisé par le conseil municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

- Considérant qu'il est nécessaire de changer les pneus du tracteur ISEKI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

A l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à inscrire les crédits pour l'acquisition de pneus pour le tracteur ISEKI
Devis des Ets DHUIT pour un montant de 1 630,00€HT soit 1 949,48€TTC.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption à l'article 2188

***Budget annexe : service de l'eau et de l'assainissement**

- Dépenses d'investissement : délibération en application de l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à l'article L1612.1 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire indique qu'il peut jusqu'à l'adoption du budget être autorisé par le conseil municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

- Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits concernant les travaux de création du réseau d'assainissement et du renforcement du réseau d'eau potable, avenue Jean Moulin.

Facture de l'entreprise SOGEA

Réseau d'assainissement : 2 463,46€HT

Réseau d'eau potable : 762,47€HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

A l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à inscrire les crédits concernant les travaux avenue Jean Moulin.

Réseau d'assainissement : 2 463,46€HT

Réseau d'eau potable : 762,47€HT

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption à l'article 2315

***Budget annexe : lotissement La Chesnaye : avenant pour changement de dénomination sociale**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa décision en date du 20/12/2007 concernant le choix du maître d'œuvre pour le lotissement La Chesnaye.

L'offre du cabinet Ipsofacto, architecte et urbaniste était retenu, ainsi que l'Atelier Frédérique GARNIER, Paysagiste, et Michel ELIZALDE, géomètre-expert.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SELARL Elizalde change de dénomination sociale au 1^{er} janvier 2013, et devient SELARL Kaligéo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

A l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant le changement de dénomination sociale de la SELARL Elizalde, qui devient SELARL Kaligéo, ainsi que le changement des coordonnées bancaires.

***Projet gouvernemental : les rythmes scolaires**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret sur les rythmes scolaires est paru.

Ce décret précise les « grands principes de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires » à mettre en œuvre à compter de la rentrée prochaine.

Possibilité de report de l'application de cette réforme à la rentrée 2014 : délai au plus tard le 31 mars.

La semaine scolaire comprendra toujours 24 heures d'enseignement, mais réparties sur 9 demi-journées (incluant le mercredi matin). La journée scolaire sera limitée à 5h30 maximum et la demi-journée à 3h30.

La pause méridienne « ne peut être inférieure à 1h30 ».

Deux types de dérogation sont possibles : le choix du samedi (plutôt que le mercredi matin) et la durée de la journée scolaire.

Ces dérogations devront être justifiées.

Le décret prévoit que des « activités pédagogiques complémentaires » du ressort des enseignants, « peuvent être proposées » aux élèves, sous forme « d'aide aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage », « d'aide au travail personnel » ou « d'une aide pour une activité prévue par le projet d'école », voire « en lien avec le projet éducatif territorial ».

S'agissant des activités périscolaires, assouplissement du taux d'encadrement des activités. Attention cet assouplissement sera accordé de façon dérogatoire « dans le cadre d'un projet éducatif territorial ».

Les aides financières :

Toutes les communes auront une dotation de 50€ par élève à condition d'appliquer la réforme dès la rentrée 2013.

En accord avec le bureau de la CDC du Perche, c'est le mercredi matin qui serait retenu, et ceci à partir de la rentrée 2013.

La séance est levée à 22h25

Le Maire, soussigné, constate que le compte rendu sommaire de la séance du 31 janvier 2013 a été affiché par extrait le 6 février 2013 conformément aux prescriptions de l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Locales.